

1. Le Fonds des médias du Canada (FMC) accepte les demandes uniquement par l'entremise d'une plateforme en ligne. Rendez-vous sur la page Soumettre du site de Téléfilm Canada pour vous connecter à votre compte ou pour créer un compte sur la plateforme pour soumettre votre demande de financement visant le Programme Corus-FMC – du concept à la prévente.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MATÉRIEL CRÉATIF

2. **Oeuvre originale.** Exemple : œuvre littéraire pour laquelle le requérant détient une option (le cas échéant, et fournir les critiques et statistiques de vente si disponibles).
3. **Synopsis de la composante télévision.** Synopsis décrivant de façon détaillée les thèmes du projet, le sujet et le cadre de l'histoire.
4. **Matériel créatif.** Versions datées des plus récents synopsis, traitement, bible, intrigue ou scénario.
5. **Proposition de réécriture** (s'il y a lieu).
6. **Équipe de création.** Résumé de l'expérience et des réalisations de l'équipe de création.
7. **Seulement requis pour les demandes visant le volet Prévente : Document de présentation et plan promotionnel.** Description du matériel qui sera créé et des activités de ventes internationales qui seront tenues (ex. : participation à des marchés étrangers de ventes). Inclure un résumé des marchés et des pays visés.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

8. **Auditoire potentiel.** Projections de l'auditoire cible au Canada et à l'étranger.
9. **Équipe de production.** Résumé de l'expérience et des réalisations de l'équipe de production sur les marchés canadien et internationaux.
10. **Seulement requis pour les demandes visant le volet Prévente : Mise en marché.** Résumé de l'expérience et des réalisations de l'équipe de mise en marché sur les marchés canadien et internationaux. Inclure un résumé de l'intérêt des marchés envers le projet.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉLÉDIFFUSEUR

11. **Si la demande de financement vise le volet Concept : Une copie de la lettre de développement du ou des télédiffuseurs canadiens** confirmant les droits de développement.
OU
Si la demande de financement vise le volet Prévente : Les droits de développement ou les droits de diffusion admissibles.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT

12. **Toutes les ententes de financement conclues** avec toutes les autres sources de financement précisant les modalités, les conditions et le montant de la contribution, et le statut de chaque demande. (Des ententes préliminaires et des lettres d'entente abrégées dûment signées sont acceptées à cette étape-ci.)

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEVIS DE DÉVELOPPEMENT

13. **Devis signé et daté pour le Programme Corus-FMC volet Concept OU volet Prévente,** selon le Modèle de devis applicable au programme, qui se trouve sur le site du FMC. Si des dépenses reliées à une démo sont incluses au devis, le producteur doit fournir un devis distinct pour ces dépenses en utilisant le modèle Devis de développement pour démos.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS SOUS-JACENTS

Une chaîne de titres complète et définitive pour la composante télévision, incluant :

14. **Une description complète de l'évolution du développement de la composante télévision** (de la conception jusqu'à la présentation de la demande).
15. **Tous les documents relatifs aux droits**, y compris sans s'y limiter : les ententes de transferts de droits, les ententes de scénarisation et de réalisation, les contrats d'option ou d'acquisition, la permission d'une maison d'édition, l'avis de renonciation et les actes de cession prouvant que le Requérant pour la composante télévision détient tous les droits relatifs au concept et au matériel créatif sous-jacent pour développer, produire, distribuer et/ou l'exploitation de la composante télévision pendant au moins 24 mois. Veuillez noter que s'il existe un avis juridique concernant la chaîne des titres qui confirme, à la satisfaction du FMC, que le Requérant est propriétaire de tous les droits pour le développement, la production et l'exploitation de la composante télévision, l'opinion juridique peut être soumise à la place de ces documents distincts.
16. **Accord de cession de droits de l'éditeur** (le cas échéant).
17. **L'entente de scénarisation** comprenant tout avenant ainsi que l'échéancier des versements. (Les lettres d'engagements sont acceptées à cette étape.)
18. **Les ententes de coproduction ou de coentreprise** (le cas échéant).

PERSONNEL DE CRÉATION CLÉ

19. **Curriculum vitae de tous les producteurs, scénaristes et réalisateurs**, décrivant l'historique complet des emplois, la formation, les attestations ainsi que les prix et nominations reçus à ce jour.

RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ (*Si les documents suivants n'ont pas été mis à jour ou modifiés depuis la dernière demande de financement, il n'est pas nécessaire de soumettre les documents à nouveau.*)

20. **Tous les documents de constitution** (les statuts constitutifs et les règlements) de tous les requérants et corequérants de la composante télévision, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant.
21. **Profil de la société** (y compris le mandat de la société) pour tous les requérants et corequérants de la composante télévision, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant.
22. **Convention entre actionnaires ou associés** (le cas échéant).
23. **Le formulaire daté et signé des administrateurs et des actionnaires** (y compris la nationalité et la part de propriété de tous les requérants et corequérants de la composante télévision, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant).
24. **Attestation du secrétaire général** portant sur l'identité et le pouvoir de signature des dirigeants.
25. **Les états financiers de la société** pour les trois dernières années doivent être fournis, et ce, pour tous les Requérants et Corequérants de la composante télévision, ainsi que leurs sociétés mères. **Nonobstant les exigences ci-après, le FMC se réserve le droit de demander au requérant de la composante télévision, en tout temps et à son entière discrétion, des états financiers annuels vérifiés et consolidés.**
 - **Des états financiers annuels consolidés et vérifiés**, si le revenu annuel brut consolidé du requérant de la composante télévision et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 10 millions de dollars; **OU**
 - **Des états financiers annuels consolidés**, accompagnés d'une mission d'examen si le revenu annuel brut consolidé du requérant de la composante télévision et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 5 millions de dollars, mais inférieur à 10 millions de dollars; **OU**
 - **Des états financiers annuels non consolidés**, accompagnés d'un avis aux lecteurs si le revenu annuel brut consolidé du requérant de la composante télévision et de ses parties apparentées est inférieur à 5 millions de dollars.

MÉDIAS NUMÉRIQUES - DOCUMENTS REQUIS

Si le devis télévision inclut des coûts de développement pour la composante médias numériques (poste 3.85), veuillez soumettre les documents suivants en plus des documents requis pour la composante télévision :

1. **Synopsis de la composante médias numériques.** Résumé du projet, détaillant le sujet et les thèmes.
2. **Concept de la composante médias numériques incluant les livrables.**
3. **Documents de chaîne de titres relatifs au transfert des droits médias numériques, le cas échéant.**